



CROWN SIEM

Société Anonyme au Capital de 1.889.220.000 FCFA
Siège Social : 01 BP 1242 Abidjan 01
République de COTE D'IVOIRE
RC. ABIDJAN 451

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU JEUDI 11 JUIN 2009

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Nous sommes très heureux de la rencontre de ce jour et vous rappelons que nous vous avons réuni en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux prescriptions légales et réglementaires, afin de :

- vous rendre compte de la gestion de notre société au cours de l'année 2008
- vous présenter et de soumettre à votre approbation le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2008.

Les convocations vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition au Siège Social de la Société ainsi qu'à celui de la BICI BOURSE DE COTE D'IVOIRE à ABIDJAN PLATEAU.

Il vous sera donné lecture des différents rapports ainsi que ceux établis par nos Commissaires aux comptes.

Après avoir entendu l'ensemble des rapports, il vous sera demandé de vous prononcer sur les comptes de l'exercice et de statuer sur les résolutions dont le texte a été mis à votre disposition.

ORDRE DU JOUR

- ❶ LECTURE DU RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR L'EXERCICE 2008.

- ❷ LECTURE DU RAPPORT GENERAL ET DU RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.

- ❸ APPROBATION DES ETATS FINANCIERS RELATIFS A L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2008 ; AFFECTATION DES RESULTATS ET FIXATION DU DIVIDENDE.

- ❹ RATIFICATION DE LA COOPTATION ET DE LA NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR.

- ❺ POUVOIR POUR FORMALITES.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SITUATION GLOBALE

En cours de l'exercice 2008, votre Société a réalisé un Chiffre d'Affaires hors taxes de 23 734 Millions FCFA en baisse de 0,12% par rapport à l'année 2007 soit 23 761 Millions FCFA .

La quantité de boîtes vendues est de 196 Millions contre 188 Millions en 2007.

Le tonnage de métal vendu en l'état est de 1 169 Tonnes , soit une baisse de 49 % comparé à 2007 ;
quant au métal transformé , nous avons 10 394 tonnes en hausse de 1,5%

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES

◆ BILAN

Les Capitaux propres sont à 6 573 Millions de FCFA au 31/12/2008 contre 6 628 Millions de FCFA au 31/12/2007.

Les stocks se chiffrent à 6 733 mfcfa , en baisse de 7 %.

Notre encours client est de 6 715 mfcfa , soit une augmentation de 46 % .

Les dettes à court terme s'élèvent à 4 606 Millions FCFA contre 4 449 Millions FCFA à fin 2007.

◆ RESULTATS DE L'EXERCICE 2008

L'exercice se termine avec un bénéfice net à affecter de 1 519 151 416 FCFA après dotation et reprise aux comptes d'amortissements et de provisions pour 161 969 355 FCFA.

◆ PERSONNEL

Dans le cadre de la réorganisation de notre groupe, l'Afrique de l'Ouest (WA) est désormais encadrée par une équipe centrale, basée à Abidjan, regroupant Crown SIEM (CI), Crown Sénégal et Crown Ghana.

Cette organisation a nécessité le renforcement des équipes à Abidjan, avec l'arrivée de :

- o Un Responsable Commercial et Logistique West Arica
- o Un Responsable Logistique Côte d'Ivoire

Le 12 décembre 2008, Monsieur Laurent LESCUYER a été nommé Directeur Général

Le conseil d'administration tient à remercier encore une fois l'ensemble du personnel pour sa contribution au maintien des performances de la société dans cette situation difficile.

◆ ACTIVITE DE LA FILIALE CROWN GHANA

Le Chiffre d'Affaires de l'exercice 2008 s'élève à 17,867 Millions de dollars (8,398 Mds de CFA) en hausse de 21 % versus 2007. Le résultat net s'élève à -147 784 dollars soit une perte de 69,463 Millions CFA) contre une perte de 0,142 Millions de dollar (67,974 Millions CFA) en 2007.

CROWN SIEM a réalisé avec CROWN GHANA un Chiffre d'Affaires de 3,211 Mds de CFA contre 3,385 Mds en 2007.

◆ PERSPECTIVES DE L'ANNEE 2009

A la révision de nos estimations à ce jour, nous comptons réaliser un chiffre d'affaires hors taxe de 22 603 mfcfa.

SECTEURS	BUDGET 2009	%	Réel 2008	%	% Réalisation
POISSON	13 723	55	11 955	50	90
CAFE – CACAO	1 243	16	4 483	19	95
INSECTICIDES & AEROSOLS	1 056	4	1 140	5	93
ALIMENTAIRES	3 001	11	2 522	10	119
BOUCHONS COURONNES	1 518	6	1 292	6	117
CHIMIE & PEINTURE	2 062	8	1 688	7	122
AUTRES VENTES DIVERSES			654	3	
TOTAL	22 603	100	23 734	100	95

Dans cette perspective, le résultat net sera de 1 584 mfcfa, en dépit des fortes hausses sur les matières. On constate une réduction significative du secteur Café-Cacao en raison du basculement de certaines gammes vers les poches plastiques.

◆ AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons l'affectation du bénéfice de la manière ci-après :

Bénéfice	1 519 151 416 FCFA
Auquel s'ajoute le report à nouveau précédent	338 825 188 FCFA
Bénéfice distribuable	1 857 976 604 FCFA
Affectation au compte de réserve libre	0 FCFA
Dividendes	- 1 574 350 000 FCFA
REPORT à NO UVEAU	283 626 604 FCFA

Si vous approuvez ce projet, les écritures seront passées conformément au projet d'affectation des résultats et le dividende brut de 2 500 FCFA (ou 2 250 FCFA Net) par action sera mis en paiement le 31/07/09.

◆ **REMPLACEMENT D'UN (1) ADMINISTRATEUR**

Suite à la démission de Madame Jacqueline PAPAPIETRO, le Conseil prend acte de sa cessation de fonction et décide de coopter Monsieur Laurent LESCUYER comme nouvel administrateur dont le mandat prendra fin à la date d'expiration du mandat de Madame Jacqueline PAPAPIETRO.

◆ **RATIFICATION DE LA COOPTATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR**

Le Conseil propose à l'Assemblée Générale, la ratification de la cooptation de Monsieur Laurent LESCUYER comme nouvel administrateur.

◆ **NOMINATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR**

Le Conseil propose à l'Assemblée Générale, la nomination de Monsieur Laurent LESCUYER comme nouvel Administrateur dont le mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Immeuble Alpha "2000"
20^{ème} étage - Rue Gourgas- Plateau
01 BP. 1361
Abidjan 01

Cocody Danga Nord
Rue B 28, Lot 16 Ilot 14
01 BP. 4050
Abidjan 01

Aux actionnaires
de CROWN SIEM
01 BP 1242
Abidjan 01

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS
FINANCIERS**

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008)

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- l'audit des états financiers annuels de la société Crown Siem tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- l'organisation administrative, le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par l'Acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE du traité OHADA.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la société. Notre responsabilité est, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

1. OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Côte d'Ivoire. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner sur la base de sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces états financiers. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que l'audit auquel nous avons procédé fournit une base raisonnable à l'expression de l'opinion exprimée ci-après.

Crown Siem
Rapport général

Nous formulons une réserve sur le point suivant :

Les comptes au 31 décembre 2008 incluent une provision pour renouvellement des immobilisations pour un montant de FCFA 4 533 millions. Les circonstances qui justifiaient la dotation de cette provision ne sont plus d'actualité.

Sous cette réserve, nous certifions que les états financiers joints au présent rapport sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Crown Siem à la fin de cet exercice, conformément aux règles et principes comptables du système comptable OHADA.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les situations suivantes :

Nous vous informons que nous n'avons pas eu connaissance de l'établissement par votre société de comptes consolidés et de comptes combinés prévus par l'acte uniforme portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises sises dans les états – parties au traité relatif à l'harmonisation du droit des affaires en Afrique.

2. ORGANISATION ADMINISTRATIVE, GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET CONTROLE INTERNE

En application des dispositions des articles 12 et 16 de l'Instruction n° 31/2005 du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF), nous avons procédé aux travaux spécifiques relatifs :

- à l'organisation administrative et le gouvernement d'entreprise ;
- au contrôle interne.

L'organisation générale de la société, la conception et la mise en œuvre des dispositifs de gouvernement d'entreprise et de contrôle interne relèvent de la responsabilité de ses dirigeants. Il nous appartient, dans le cadre de notre mission de commissaires aux comptes, de décrire et d'apprécier le dispositif mis en place, afin de former notre jugement.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires en la circonstance.

CROWN SIEM
Rapport général

2.1. Organisation administrative et gouvernement d'entreprise

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur l'organisation administrative et le gouvernement d'entreprise de la société.

2.2. Contrôle interne

Conformément aux dispositions de l'article 6 de l'Instruction susvisée, nous avons formulé dans un rapport spécifique, des recommandations en vue de l'amélioration du contrôle interne. Les points soulevés dans ce rapport n'affectent pas de façon significative les comptes au 31 décembre 2008 et ne remettent pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus sur les états financiers annuels.

3. AUTRES VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

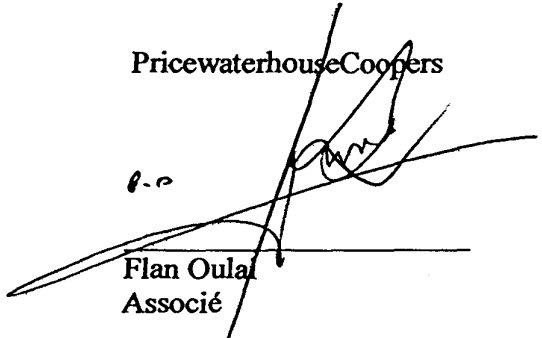
Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en Côte d'Ivoire, aux vérifications spécifiques prévues par l'Acte uniforme du Traité de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels.

Abidjan, le 21 avril 2009

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers


Flan Oula
Associé

ECR International


Charles Aïé
Expert comptable diplômé

Immeuble Alpha "2000"
20^{ème} étage - Rue Gourgas- Plateau
01 BP. 1361
Abidjan 01

Cocody Danga Nord
Rue B 28, Lot 14 Ilot 14
01 BP.4050
Abidjan 01

Aux Actionnaires
de CROWN SIEM
01 BP 1242
Abidjan 01

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE 438 ET SUIVANTS DE L'ACTE
UNIFORME RELATIF AU DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES ET DU GIE
DU TRAITE DE L'OHADA**

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008)

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 438 de l'Acte Uniforme relatif au droit des sociétés commerciales, toute convention entre une société anonyme et l'un de ses administrateurs, directeurs généraux ou directeurs généraux adjoints, doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration, qui en informe ensuite les commissaires aux comptes.

Il en est de même pour les conventions auxquelles un administrateur ou un directeur général ou un directeur général adjoint est indirectement intéressé ou dans lesquelles il traite avec la société par personne interposée.

Sont également soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration, les conventions intervenant entre une société et une entreprise ou une personne morale, si l'un des administrateurs ou un directeur général ou un directeur général adjoint de la société est propriétaire de l'entreprise ou associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, administrateur général, administrateur général adjoint, directeur général ou directeur général adjoint de la personne morale contractante.

Cette réglementation ne porte pas sur les opérations courantes conclues à des conditions normales.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

CROWN SIEM
Rapport spécial

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'acte sus visé approuvée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

- **Convention d'assistance technique avec Crown European Holding SA**

* **Nature et objet**

Assistance technique en faveur de Crown Siem

* **Modalités**

Aux termes de la convention, la société Crown Siem verse à Crown European Holding SA:

- une redevance fixe annuelle de Euros 274 408 ;
- une redevance complémentaire de 2,3 % calculée sur la tranche du chiffre d'affaires annuel de CROWN SIEM dépassant la contre-valeur de euros 9 146 941.

Les charges supportées au titre de cette convention se sont élevées à FCFA 587 824 477 pour l'exercice clos le 31 décembre 2008.

- **Convention de trésorerie**

* **Nature et objet**

Mise en place et suivi de la centralisation de la trésorerie des sociétés du groupe et gestion de la trésorerie et entre autres :

CROWN SIEM
Rapport spécial

- accorder ou recevoir des avances en compte courant ;
- négocier tous concours et tous placements bancaires à court terme.

* **Modalités**

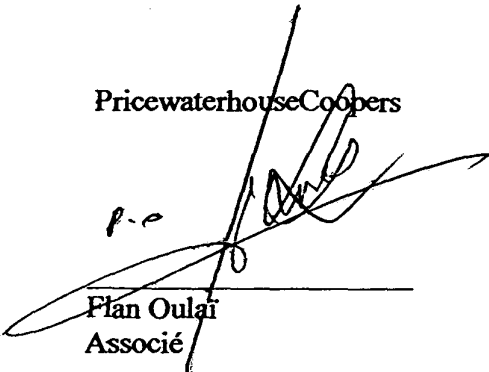
Les produits financiers de Crown Siem sont liés au taux moyen du marché monétaire français.

Le montant perçu au titre de l'année 2008 s'élève à FCFA 13 989 811.

Abidjan, le 21 avril 2009

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers


Fran Oulai
Associé

ECR International


Charles Aié
Expert comptable diplômé

Immeuble Alpha "2000"
20^{ème} étage - Rue Gourgas- Plateau
01 BP. 1361
Abidjan 01

Cocody Danga Nord
Rue B 28, Lot 14 Ilot 14
01 BP.4050
Abidjan 01

Aux Actionnaires
CROWN SIEM
01 BP 1242
Abidjan 01

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES
REMUNERATIONS EXCEPTIONNELLES ET REMBOURSEMENTS DE FRAIS
DE VOYAGE AU PROFIT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
(ARTICLE 432 DU TRAITE DE L'OHADA)**

(EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2008)

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 432 relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE de l'Acte uniforme du Traité de l'OHADA, nous vous présentons notre rapport spécial sur les rémunérations exceptionnelles ainsi que sur les remboursements de frais de voyage au profit des membres du Conseil d'Administration de la société Crown Siem au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

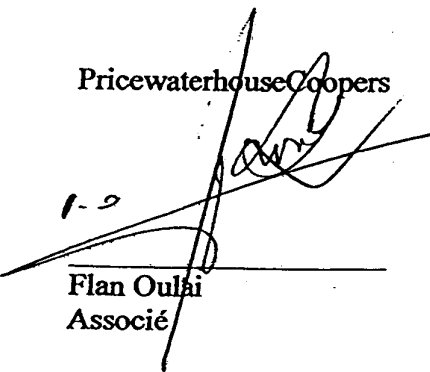
Nous n'avons pas été informés de rémunérations ou de remboursements visés à l'article précité.

Ainsi, conformément à la loi et aux statuts de la société, il vous appartiendra de vous prononcer sur le présent rapport spécial.

Abidjan, le 21 avril 2009

Les Commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers


Flan Oulhi
Associé

ECR International


Charles Aïé
Expert comptable diplômé

**RÉSOLUTIONS SOUMISES A
L'APPROBATION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et celui des Commissaires aux comptes,

Approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008 tels qu'ils lui sont présentés et donne quitus de leur gestion aux Administrateurs.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à (...)

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire

Décide de répartir comme suit, le bénéfice net de l'exercice 2008.

◆ **AFFECTATION DES RESULTATS**

Bénéfice	1 519 151 416 FCFA
Auquel s'ajoute le report à nouveau précédent	338 825 188 FCFA
Bénéfice distribuable	1 857 976 604 FCFA
Affectation au compte de réserve libre	0 FCFA
Dividendes	- 1 574 350 000 FCFA
REPORT à NOUVEAU	283 626 604 FCFA

le dividende brut de 2 500 FCFA (ou 2 250 FCFA Net) par action sera mis en paiement le 31/07/09.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à (...)

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire,

- Ratifie la cooptation de Monsieur Laurent LESCUYER, comme nouvel Administrateur en remplacement de Madame Jacqueline PAPAPIETRO dont le mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010,
- Ratifie la nomination de Monsieur Laurent LESCUYER comme nouvel administrateur ; dont le mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2010.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à (...)

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent Procès Verbal à l'effet d'effectuer les formalités légales partout où besoin sera.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à (...)

CROWN SIEM

Boulevard Giscard d'Estaing
01 B.P. 1242 Abidjan 01
COTE D'IVOIRE
Tél. : (225) 21.75.09.00
Fax : (225) 21.35.03.94 - 21.35.28.75 - 21.35.89.74
e-mail : crown.siem@eur.crowncork.com



BILAN (Milliers FCFA)

2008 2007

ACTIF	VALEURS BRUTES	AMORTISSEMENTS PROVISIONS	VALEURS NETTES	EXERCICE PRECEDENT
Charges immobilisées			0	28 042
Immobilisations incorporelles	53 385	53 385	0	4 303
Immobilisations corporelles	14 463 558	13 512 925	950 633	738 279
TOTAL DES VALEURS IMMOBILISEES	14 516 943	13 566 310	950 633	770 624
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 447 325		1 447 325	1 436 851
TOTAL IMMOBILISE (I)	15 964 268	13 566 310	2 397 958	2 207 475
Marchandises	1 313 993	6 859	1 307 134	765 272
Matières premières et autres approvisionnements	4 067 738	34 291	4 033 447	5 116 458
Produits fabriqués	1 426 703	33 951	1 392 752	1 354 435
TOTAL VALEURS D'EXPLOITATION	6 808 434	75 101	6 733 333	7 236 165
Fournisseurs, avances versées	200 454		200 454	70 802
Clients	7 389 942	675 310	6 714 632	4 592 867
Autres créances	1 777 182		1 777 182	608 062
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	16 176 012	750 411	15 425 601	12 507 896
TRESORERIE ACTIF (III)	867 361		867 361	2 193 590
TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III)	33 007 641	14 316 721	18 690 920	16 908 961

CROWN SIEM

Boulevard Giscard d'Estaing
01 B.P. 1242 Abidjan 01
COTE D'IVOIRE
Tél. : (225) 21.75.09.00
Fax : (225) 21.35.03.94 - 21.35.28.75 - 21.35.89.74
e-mail : crown.siem@eur.crowncork.com



BILAN (Milliers FCFA)

	2008	2007
PASSIF	EXERCICE AVANT REPARTITION	EXERCICE PRECEDENT
Capital	1 889 220	1 889 220
Ecart de réévaluation	887 414	887 414
Reserves indisponibles	377 844	377 844
Réserves libres	1 560 283	1 560 283
Report à nouveau	338 825	2 447
Autres capitaux propres		
CAPITAUX PROPRES AVANT RESULTAT	5 053 586	4 717 208
Résultat de l'exercice	1 519 151	1 910 728
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	6 572 737	6 627 936
TOTAL DETTES FINANCIERES (II)	4 559 975	4 597 803
TOTAL RESSOURCES STABLES (I+II)	11 132 712	11 225 739
Dettes circulantes et ressources assimilées H.A.O		
Clients , avances reçues	161 003	159 342
Fournisseurs d'exploitation	3 051 434	2 677 849
Dettes fiscales	593 008	749 203
Dettes sociales	374 623	325 003
Autres dettes	425 610	537 435
TOTAL PASSIF CIRCULANT (III)	4 605 678	4 448 832
TOTAL TRESORERIE PASSIF (IV)	2 952 530	1 234 390
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV)	18 690 920	16 908 961

CROWN SIEM

Boulevard Giscard d'Estaing
01 B.P. 1242 Abidjan 01
COTE D'IVOIRE
Tél. : (225) 21.75.09.00
Fax : (225) 21.35.03.94 - 21.35.28.75 - 21.35.89.74
e-mail : crown.siem@eur.crowncork.com



TAFIRE (Milliers de FCFA)

	2008	2007
	Exercice N	Exercice n-1
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT GLOBALE	1 658 915	2 085 549
VARIATION DU BESOIN DE DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION	-2 760 861	227 461
CHARGES IMMOBILISEES		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-357 599	-45 847
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-10 474	-2 792
DIVIDENDES	-1 574 350	-2 172 603
EXCEDENT OU INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE FINANCEMENT	9 041 369	91 758
VARIATION DE LA TRESORERIE		
Trésorerie nette		
à la clôture de l'exercice	<u>-2 085 169</u>	<u>959 200</u>
à l'ouverture de l'exercice	<u>959 200</u>	<u>867 432</u>
Variation Trésorerie	-3 044 369	91 768



GB03/60836

CROWN SIEM

Boulevard Giscard d'Estaing
01 B.P. 1242 Abidjan 01
COTE D'IVOIRE
Tél. : (225) 21.75.09.00
Fax : (225) 21.35.03.94 - 21.35.28.75 - 21.35.89.74
e-mail : crown.siem@eur.crowncork.com



PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2008 (milliers fcfa)

AFFECTATIONS	MONTANT
Réserve légale	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Autres réserves (disponibles)	
Dividendes	1 574 350
Autres affectations	
Report à nouveau	283 626
TOTAL	1 857 976

ORIGINES	MONTANT
Report à nouveau antérieur (perte)	
Report à nouveau (bénéfice)	338 825
Résultat de l'exercice	1 519 151
Prélèvement sur réserves	
TOTAL	1 857 976